

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Septembre

La réforme des Justices de paix

S'il fut, parmi les créations de la Constituante, une institution utile, ce fut bien celle des justices de paix.

Le juge de paix, magistrat sans procédure, distributeur de justice non coûteuse, arbitre, conciliateur, était, sinon l'idéal, du moins la meilleure forme de justice qu'on put souhaiter : la justice bon enfant, un peu à la grosse, mais tenant plus compte de l'intention des parties que de la réalité et surtout du droit. C'est le juge de paix qui méditait le mieux la maxime fameuse : *summum jus, summa injuria*.

Il était donc tout naturel que l'on cherchât à étendre les services que rendaient les juges de paix, en augmentant leur compétence. La loi de 1838 avait déjà réalisé un progrès sur ce point, d'autres lois postérieures avaient, sur quelques points de détail, augmenté leurs prérogatives, mais il était nécessaire de faire davantage encore. Etant donné la valeur actuelle de l'argent, la compétence des juges de paix, qui n'excédait pas cent francs en dernier ressort et deux cents francs à charge d'appel, était vraiment insuffisante. De plus, il n'est pas téméraire d'affirmer que la science de ces modestes magistrats s'est notablement développée et que les litiges, qu'il y a cinquante ans on ne leur eût pas soumis par défiance de leur capacité, pourraient parfaitement être tranchés par eux aujourd'hui.

Aussi, certains proposaient-ils d'élever à 1.500 francs en premier ressort leur compétence. Les conséquences de cette réforme eussent été excellentes. D'abord les justiciables y eussent trouvé une justice plus rapide, plus équitable et moins chère; ensuite on eût pu supprimer un nombre assez important de tribunaux de première instance qui ont très peu d'affaires et qui en auraient eu moins encore. Il y avait là pour

le Trésor une notable économie. En même temps disparaissaient un nombre correspondant d'avoués et d'huissiers. Tout était donc pour le mieux, et il semble que la réforme eût dû marcher à pas de géant.

Malheureusement, dans notre France, si fonctionnarisée qu'elle en mourra, plus une réforme est logique moins elle a de chance de réussir. Qu'aurait-on fait des magistrats supprimés? Où aurait-on pris les millions nécessaires pour indemniser les inutiles avoués et les huissiers non moins superfétatoires? Car il fallait de fortes sommes pour rembourser les charges de ces fonctionnaires, dont les études ne rapportaient pas de quoi les nourrir! On avait brandi le spectre des *droits acquis*, tout le monde s'inclina...

On fit alors une petite réforme. Sur la proposition de M. Jules Godin, sénateur, la commission du Sénat proposa d'élever à 300 fr. la compétence en dernier ressort, et à 600 fr., la compétence à charge d'appel. C'est peu de chose, mais, comme le dit le rapporteur, depuis 1864 que le projet est à l'étude, il faut aboutir et mieux vaut réaliser rapidement une réforme même modeste que de rester toujours dans l'attente et dans l'espérance d'une réforme complète.

Le rapporteur est un homme sage et qui connaît son temps. On ne veut pas porter du coup à 1.500 fr. la compétence des juges de paix, parce que cela lèserait des droits acquis, mais on pense qu'ils ne crieront pas si on ne les lèse qu'à moitié. L'autre moitié viendra plus tard, et cette seconde opération ne paraîtra pas plus douloureuse que la première. C'est ainsi que la muscade aura passé.

Rallions-nous donc au projet de M. Godin, — qui, du reste ne nous demande point d'enthousiasme. Mais rien ne nous ôtera de l'idée que, si l'on avait en haut lieu moins de souci des prétendus droits acquis et plus de souci de l'intérêt général, on aurait vite fait de ramener les exigences des fonctionnaires à leur très juste et très petite valeur, et

que l'on aurait pu voter la réforme complète sans alourdir le Trésor exagérément.

Mais combien de réformes sont logées à la même enseigne, et ne sont remises aux calendes que parce que l'on craint de faire un nouveau trou à cette écumoire qui s'appelle le budget, en remboursant à des prix fantastiques des charges qui ne répondent plus à aucun besoin!

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

La rentrée des Chambres

Dans le conseil de samedi, les ministres se sont occupés du choix de la date de la rentrée du Parlement. Le décret de convocation sera signé prochainement et fixera au mardi 27 octobre l'ouverture de la session extraordinaire de 1896.

La commission du budget est convoquée pour le 2 octobre; mais, en raison du voyage des souverains russes, ce n'est vraisemblablement que vers le 10 octobre que la commission pourra se remettre sérieusement au travail.

En reprenant ses délibérations, la commission doit mettre à son ordre du jour la discussion des budgets de dépenses qui n'ont pas encore été examinés, notamment ceux de la guerre et de la marine. Puis, avant le 22 octobre, M. Georges Cochezy lui fera connaître les mesures qui seront à ce moment arrêtées par le gouvernement et qui auront pour but d'équilibrer le projet de budget pour 1897.

Rappel de M. Laroche

Le rappel de M. Laroche, résident général à Madagascar, décidé dans le dernier conseil des ministres, enlève aux radicaux une occasion d'interpellation ou plutôt d'agitation sur laquelle ils avaient amplement compté.

La réforme de l'impôt et le monopole de l'alcool

M. de Lannessan, dans le *Rappel*, examine les réformes que l'on pourrait faire subir à l'impôt et qui dégrèveraient les travailleurs et les petits propriétaires :

Les impôts à faire disparaître forment un total de 700 millions, dit-il, qu'il est urgent de remplacer par des taxes moins anti-démocratiques et moins nuisibles aux intérêts généraux du pays et à ceux des contribuables.

le petit chemin, où me conduira-t-il ?

— A Ecouen tout de même, mais c'est un peu plus long par là, répliqua le mendiant en lançant un regard oblique au capitaine.

Un homme moins heureux et moins préoccupé que Savreux se serait aperçu tout de suite de l'altération des traits du misérable. Paul n'y prit pas garde, il avait l'esprit ailleurs.

— Vous connaissez bien le pays, interrogea-t-il ?

— Oui, monsieur.

— Pourriez-vous m'indiquer le chemin qui conduit au château de M. Mollien ?

— Ah ! bien certainement que oui, mon bon monsieur. Qui est-ce qui ne connaît pas le Château-des-Pauvres, par ici ?

La demoiselle est la bonne fée de tout le pays et il n'y a pas dans la région un malheureux qui ne les aime, son père et elle ; ce sont de si braves gens.

Ces dernières paroles du mendiant causèrent une joie bien vive, une émotion bien douce au jeune homme.

— Ainsi, pensait-il, c'est cette sainte, dont l'éloge est dans toutes les bouches, l'admiration et le respect dans tous les cœurs, que le bon Dieu me gardait pour compagnie.

C'est cet ange, cette chaste et noble enfant que la Providence me destinait comme le seul prix capable de me récompenser de mes épreuves et de mes souffrances.

Et j'ai voulu fuir !

Ah ! d'Orgeval avait raison hier, je suis un insensé, un fou.

Mon Dieu, vous devez me trouver bien ingrat.

Le mendiant interrompit les réflexions de l'officier.

— Si vous voulez, monsieur, je vais vous conduire

son immense et légendaire avenue de chênes aux troncs épais et courts recouverts de mousse.

Et partant de la gare, un petit chemin auquel la poussière envolée des tuileries voisines donnait une teinte rougeâtre, s'enfonçait capricieusement sous bois avec des courbes brusques, des sinuosités imprévues comme un ruban tortillé par le vent.

Dans la petite cour de la station trois ou quatre voitures de maître étaient rangées, attendant le train de Paris, ainsi que deux omnibus aux formes antiques, dont les conducteurs criaient d'une voix enrouée :

— Voilà pour Ecouen ! voilà pour Ezanville ! En voiture pour Ecouen ! en voiture pour Ezanville !

Savreux était indécis et malgré les appels réitérés du conducteur de la patache d'Ecouen, il ne se décidait pas.

Le petit chemin avec sa fine poussière rouge, l'épais tapis de mousse et d'herbe qui garnissait ses côtés, le séduisait, il était tenté de s'y aventurer.

Il était libre, maître de son temps et le ciel sans nuage lui promettait une délicieuse promenade.

Il avisa un mendiant aux haillons sordides qui demandait l'aumône aux abords de la gare.

— Dites donc, mon brave, lui demanda-t-il, est-ce qu'il y a loin d'ici à Ecouen ?

Au son de cette voix, le misérable se retourna brusquement et recula d'un pas comme s'il avait marché sur un serpent ; son regard brillait d'un feu sombre, on eût dit qu'il allait s'élançer sur l'officier.

Mais bien vite il voilà hypocritement d'un faux air de souffrance, l'expression menaçante de son visage, et répondit d'une voix nasillarde :

— Il y a tout près d'un kilomètre, mon bon monsieur.

— Et si je prends ce sentier, fit Paul en désignant

Il conclut ainsi :

M. Alglave, M. Guillemet et bien d'autres encore, prétendent que le monopole de l'alcool produirait au moins 800 millions. En déduisant de ce chiffre les 260 millions que rapporte aujourd'hui l'impôt sur les alcools, et qui seraient fondus dans le produit du monopole, il resterait encore 540 millions pour faire face à la suppression des impôts qui frappent le plus directement le travail.

La différence nécessaire pour atteindre les 700 millions d'impôts directs ou indirects dont nous considérons la suppression comme indispensable et urgente, serait aisément trouvée dans les taxes sur les revenus ou les capitaux de la richesse acquise.

Le Voyage du Tsar

A Copenhague

Copenhague, 20 septembre.

Le tsar et la tsarine sont arrivés ce matin à Copenhague. Ils étaient accompagnés du roi et de la reine de Danemark, ainsi que des membres de la famille royale. Ils se sont rendus à bord du *Standard*, puis, à midi, le tsar et la tsarine ont pris congé de la famille royale, et, à midi et demi, le *Standard*, escorté par des navires russes, est sorti de la rade.

Les bâtiments et les batteries danois n'ont pas salué le yacht du tsar à son départ, parce qu'il n'avait pas arboré le pavillon impérial.

L'*Etoile-Polaire* attend le *Standard* en dehors de la rade pour l'accompagner dans son voyage à Leith.

En France

Les ingénieurs de l'Ouest ont définitivement choisi l'emplacement sur lequel sera édifiée la gare où s'arrêtera le train impérial, entre les gares d'Auteuil et de Passy.

Le point choisi est près de la passerelle de Passy, qui mettra en communication la rue du Ranelagh, l'avenue Ingres et l'avenue Raphaël. La gare s'élèvera dans l'axe de la Porte de Passy. Les premiers travaux de terrassement, qui nécessiteront la disparition de quelques arbres en bordure sur la voie, sont commencés.

Cherbourg, 21 septembre.

L'autorité maritime a reçu l'avis que le tsar arrivera non sur le *Standard*, mais à bord de l'*Etoile-Polaire*. Le maire de Cherbourg a demandé à l'amiral Besnard que l'escadre fasse le branle-bas de combat le soir de l'arrivée du tsar et que la marine prête son concours à la municipalité pour l'illumination et la décoration de la ville.

au Château-des-Pauvres, dit-il d'une voix insinuante ?

— Non, merci, mon brave homme, avec vos indications je saurai bien maintenant trouver ma route.

Tenez, voici pour votre peine.

Et Paul laissa tomber dans la main du malheureux une pièce de cinq francs.

Dans le regard du vagabond il y eut de la colère et du désappointement, ses doigts s'agitèrent nerveusement et la pièce blanche lui échappa de la main roula sur l'herbe.

Il se baissa promptement pour la ramasser, tandis qu'il grommelait entre ses dents des paroles de menaces :

— Une aumône de lui... ah ! malheur, c'est la dernière insulte ; la mesure est comble, il ne m'échappera pas cette fois.

Mais voyant que l'officier le regardait avec étonnement, il se releva aussitôt, ramena sur ses yeux sa casquette grasseuse et balbutia une excuse :

— Pardon, monsieur, l'émotion, vous savez, c'est une rare tubaine pour moi une roue de derrière, ou n'en reçoit pas souvent par ici. Excepté au Château-des-Pauvres, les gens du pays ne montrent pas souvent la couleur de leur argent.

Prenez le sentier, là tout droit devant vous, dans vingt minutes vous y serez.

Merci de votre charité, mon cher monsieur, le bon Dieu vous récompensera !

En entendant la voix du vagabond qui ne nasillait plus, Savreux eut une commotion violente.

Un soupçon, étrange, invraisemblable, insensé lui traversait l'esprit.

Cette voix, il l'avait déjà entendue résonner à ses oreilles mais injurieuse, grossière, menaçante.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 58

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

TROISIEME PARTIE

LA RENCONTRE

III

Le crime

Des paroles de pardon lui montaient seules aux lèvres. Il se surprit même implorant la miséricorde divine en faveur de cet égaré sur qui le châtement semblait s'être appesanti si lourdement.

C'est avec cette idée que les victimes du monde sont souvent les élus du bon Dieu, qu'il arriva à Ecouen.

Sur le seuil de la gare, l'officier s'arrêta une minute à contempler le merveilleux paysage qui se déroulait sous ses yeux.

En face de lui s'élevaient pittoresquement les arbres du bois d'Ecouen et ceux du parc de la maison de la Légion d'honneur avec leur mouvant panache de verdure.

Ça et là, au flanc de la colline, des maisonnettes, qui semblaient suspendues au-dessus d'un trou d'abîme, s'élevaient avec leurs toits de tuiles rouges la teinte uniforme et sombre du paysage.

Sur le côté se dressait le vieux château du Lux avec

Paris, 21 septembre.

Le Figaro annonce que M. Faure a décidé d'assister à cheval à la revue de Châlons, et le général Hervé, commandant du 6^e corps, a été désigné pour accompagner le tsar après la revue jusqu'à la frontière.

Affaires d'Orient

Marseille, 21 septembre.

Sur un ordre venu de Paris, deux Arméniens compromis dans l'affaire de la Banque ottomane à Constantinople, ont été conduits hier soir, à la gare, pour être dirigés sur Genève. Ils étaient à la prison Saint-Pierre, à Marseille, depuis le 5 septembre.

Constantinople, 21 septembre.
(Source anglaise).

Grâce aux renseignements qu'elle a obtenus des Arméniens arrêtés à Scutari, la police a pu découvrir dans le quartier de Péra, dans une maison dont les habitants sont actuellement en fuite, un dépôt de bombes et de matières explosives cachées dans un puits. Six grosses bombes et une vingtaine de petites ont été découvertes, ainsi que de nombreux papiers, une petite machine à imprimer et des sceaux du comité révolutionnaire. On croit que cette maison servait de dépôt aux révolutionnaires. On aurait découvert, au cours des perquisitions faites à Scutari, de nombreuses lettres comminatoires, programmes, brochures, et une correspondance avec le comité central de Tiflis.

Deux des chefs du mouvement révolutionnaire et quatorze affiliés ont été arrêtés.

L'assassinat du sultan (?)

Londres, 21 septembre.

Le *Weekly Sun* se fait l'écho d'un nouveau bruit suivant lequel le sultan aurait été assassiné. Ce journal n'indique pas le lieu d'origine de ce bruit et il prend soin de dire qu'il le reçoit en dernière heure, sans pouvoir obtenir ni confirmation ni démenti, et qu'il publie la nouvelle sous toutes réserves. « De notre côté, dit l'agence Havas, nous n'avons rien reçu permettant de donner créance au bruit rapporté par ce journal. »

Paris, 21 septembre.

On n'a reçu aucune nouvelle permettant de donner créance au bruit d'assassinat du sultan, rapporté par le *Weekly Sun*. A l'ambassade ottomane, on déclare la nouvelle inexacte. On y voit, dit la *Patrie*, une manœuvre destinée à alarmer l'opinion.

Le complot Fenian

Londres, 20 septembre

Le *World* publie une interview disant qu'un des chefs du parti des dynamiteurs, résidant à Loho, a confirmé qu'il était membre du comité intérieur, dont le nombre en Angleterre ne dépasse pas dix. Tous pratiquent la sobriété et sont bien différents des hâbleurs ivrognes récemment arrêtés.

— Nous sommes, a-t-il dit, sur le point de forcer l'Angleterre à garantir à l'Irlande, ce qu'elle demande. L'idée que Tynan est le seul Numéro 1 est absurde ; beaucoup de numéros 1 ont été désignés pour surveiller l'exécution sur différents plans. Bell a contribué largement à fournir des fonds au parti, mais sa mise négligée a empêché son admission dans le comité intérieur qui est entièrement connu de la police, mais qui est si prudent que, selon ma conviction, il est

Dès qu'il fut remis du choc que lui avait causé sa surprise, il s'éloigna dans la direction indiquée.

A deux ou trois reprises le capitaine se retourna pour voir l'homme dont la voix l'avait si étrangement remué.

Mais il ne fut pas long à sourire de ses soupçons et de ses craintes en face du vagabond en loque, la taille courbée et l'allure trainante.

— Allons, je suis fou de me mettre ainsi martel en tête, murmura-t-il.

C'est égal, ajouta-t-il en frissonnant, j'ai bien cru une minute reconnaître Dubulle dans ce misérable, et j'ai eu peur.

Le bonheur me rend lâche, je crois.

Quand l'officier eut disparu à l'un des tournants du petit chemin, le mendiant, qui n'avait pas bougé tant qu'il s'était senti surveillé, redressa brusquement sa haute taille, le feu sombre de la haine brillait dans son regard.

— Bien joué, ricana-t-il, mais il n'était que temps, j'ai cru qu'il allait me reconnaître.

A nous deux, capitaine Savreux, tu me fais l'aumône, encore une injure que tu me paieras avec les autres.

Et courant sur les traces de l'officier sans défiance, se dissimulant avec précaution derrière les arbres, rampant même comme une bête de proie, quand il craignait d'être aperçu, il se mit à le suivre pas à pas.

Paul marchait d'une allure rapide, sans se douter qu'il était suivi, oublieux déjà de l'incident qui l'avait si fortement troublé peu de minutes auparavant, perdu dans son rêve de bonheur.

Il se trouva bientôt hors du bois en haut d'une montée d'où il découvrait le pays à plusieurs lieues à la ronde.

En face de lui, il aperçut une auberge qui était son

impossible qu'il se soit compromis en commandant des quantités absurdes de matières chimiques.

Il s'était engagé à perpétrer deux attentats à la dynamite, il n'acheta que des matériaux exactement nécessaires, en petites quantités chez différents chimistes. Il fabriqua les bombes lui-même. Le comité intérieur comptait dans son sein un chimiste expérimenté. Un agent de police était en permanence devant la maison.

Le *Journal* ajoute :

Cette interview a été communiquée au chef de la police qui a répondu à nos questions :

« Cet homme était connu comme un dynamiteur dangereux. Sa chambre a été deux fois l'objet d'une perquisition et est constamment surveillée. La police croyait qu'il était engagé pour commettre des attentats. »

NOUVELLES DE L'ESPAGNE

L'insurrection cubaine

La Havane, 17 septembre.

Des forces insurgées, au nombre de 500 hommes, ont attaqué les guerrillas de Alvarez (Santa Clara), et leur ont blessé 15 hommes, mais ont dû se retirer avec des pertes sensibles et plusieurs morts.

Madrid, 20 septembre,

Les troupes espagnoles ne laissent pas un instant de repos aux bandes rebelles à Cuba, et bien que celles-ci fassent tous leurs efforts pour éviter les rencontres, elles sont atteintes chaque jour et forcées de fuir en se dispersant, non sans laisser chaque fois sur le terrain des morts, des blessés et des armes. Hier, des rencontres ont eu lieu à Monte-Palestina, Sabana, Naranjo, Ratabano, Consolacion, etc.

Diverses colonnes opèrent contre Macéo, du côté de Macurijés.

L'insurrection des Philippines

Madrid, 19 septembre.

Des télégrammes privés, adressés de Hong-Kong, annoncent que les insurgés de la province de Cavite, aux Philippines, ont mis à sac plusieurs haciendas et ont pillé un certain nombre de couvents. Six moines ont été tués par eux.

D'autre part, une dépêche officielle de Marseille annonce qu'une reconnaissance faite sur Novoletta confirme les nouvelles données par un espion sur les forces des rebelles, qui sont estimées de 4 à 5.000 hommes armés. Des fusils ont été distribués à trois groupes principaux, à Sinus, Silac et Novoletta.

Dans une reconnaissance qui a été suivie d'un engagement, les rebelles ont subi de nombreuses pertes. Les troupes espagnoles ont eu sept blessés, dont le commandant.

Madrid, 20 septembre.

Une dépêche de Manille annonce la découverte d'une nouvelle conspiration. Les indigènes se proposaient de surprendre la garnison, de s'emparer du quartier général et d'assassiner le gouverneur Blanco ; mais celui-ci fut averti à temps et la conspiration échoua. Une centaine d'arrestations ont été opérées à la suite de cette affaire. Tout autour de Manille, on se bat toujours. Une dizaine d'escarmouches ont eu lieu, dans lesquelles les insurgés ont eu de nombreuses pertes.

Dans l'île Luzon, les indigènes ont assassiné des moines qui voyageaient dans l'intérieur de l'île.

enseigne en grandes lettres noires luisantes :

A l'Espérance.

— C'est là, murmura-t-il, d'une voix tremblante d'émotion.

Et son regard avide chercha à démêler le toit du Château-des-Pauvres du fouillis de verdure dans lequel il était enfoui.

Instinctivement il avait porté la main à son chapeau et s'était découvert, son regard humide, chargé de reconnaissance, se tourna vers le ciel, puis il le ramena vers le bouquet d'arbres d'où émergeait la demeure de M. Mollien.

En face de cette terre promise il n'eut pas la force de murmurer une prière ; son cœur trop plein débordait d'une joie intense qui lui paralysait les lèvres.

Était-ce un effet de son imagination surexcitée ? Il lui sembla apercevoir au travers des branches une femme à la taille svelte, gracieuse, vêtue de noir, debout sur le perron du château.

— C'est elle ! dit-il à voix basse, comme s'il eût craint que ses paroles fissent évanouir la douce et chère vision qui saluait ainsi son arrivée.

Et son cœur envoya de loain un muet et respectueux hommage à la jeune fille qu'il devinait.

Il resta cloué à la même place, incapable de faire un mouvement, abîmé dans une contemplation profonde, tant que dura la ravissante apparition. Puis quand il eut vu sa fiancée descendre le perron, disparaître au coin d'une allée, et s'enfoncer sous les ombrages du parc, il s'éloigna lentement, comme à regret dans la direction de l'auberge.

Avant que de l'atteindre il s'arrêta et tournant ses regards vers l'endroit du parc où il avait vu disparaître la

Déserteurs Espagnols

Perpignan, 21 septembre.

On constate la présence, dans le département, de nombreux déserteurs insoumis espagnols. Il en résulte un abaissement de salaire des ouvriers et une certaine agitation. Des placards imprimés sont distribués en ville ; ils contiennent une proclamation aux déserteurs espagnols, les invitant à se joindre en Espagne au mouvement insurrectionnel des provinces de Valence et de Badajoz.

Les placards en langue espagnole se terminent par ces mots : « Vive la Révolution ! Vive la Liberté ! » Le consul d'Espagne a de fréquentes conférences avec M. Morle, secrétaire général, pour aviser aux mesures à prendre.

RUSSIE

Saint-Petersbourg, 21 septembre.

M. Nicolas-Adrianovitch Neckludoff qui venait d'être chargé de la direction du département de l'intérieur pendant l'absence du ministre en titre, M. Geremikin, est mort subitement à l'âge de 52 ans.

Professeur de droit criminel, célèbre par ses travaux juridiques, il avait fait partie d'un grand nombre de commissions de réformes légales, il était conseiller privé et remplissait en dernier lieu les fonctions de procureur général près la cour criminelle du Sénat.

Les grandes manœuvres

Ordre du jour du général Caillot

Voici le texte de l'ordre du jour adressé par le général Caillot aux troupes des 12^e et 17^e corps, à la suite des grandes manœuvres :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

» Je vous ai demandé beaucoup au cours des manœuvres qui viennent de se terminer. Les marches en ordre serré et à travers la campagne vous ont imposé des fatigues qui ont été vaillamment supportées, grâce à votre discipline et à votre bonne volonté.

» Ces fatigues ne sont rien cependant auprès de celles que vous aurez à supporter dans certaines circonstances de guerre, il est nécessaire de vous le rappeler quelquefois afin que vous ne soyez pas surpris le jour où vos chefs seront dans la nécessité d'exiger de vous plus encore, malgré les observations que je ne vous ai pas ménagées.

» Je me plais à reconnaître les efforts qui ont été faits à tous les degrés de la hiérarchie ; vous avez beaucoup travaillé, mais il n'en reste pas moins à faire et je compte que, rentrés dans vos garnisons, vous vous appliquerez, chacun en ce qui vous concerne, à faire disparaître les imperfections que je vous ai signalées.

» Vous n'oubliez pas que vous travaillez pour la France qui suit toujours vos manœuvres avec une attention patriotique dont M. le président de la République et M. le ministre de la guerre ont tenu à vous apporter ici même un précieux témoignage.

» Je remercie les fonctionnaires et agents de la télégraphie militaire, de la trésorerie et des postes et des compagnies de chemin de fer de la régularité avec laquelle ils ont assuré le fonctionnement de leurs services respectifs.

» Au quartier général, à Châteauneuf, le 17 septembre 1896.

» Le général, directeur des manœuvres, C. CAILLOT. »

jeune fille, il s'écria

— A demain ! Louise, à demain !

Puis il poussa la barrière à claire-voie qui défendait l'entrée de la cour de l'auberge et pénétra dans la salle commune. Le capitaine remarqua avec plaisir qu'elle était complètement déserte, la maîtresse de la maison s'y trouvait seule, assise près d'une fenêtre, occupée à coudre. Au bruit que fit Paul en entrant elle se leva et vint à sa rencontre pour lui demander ce qu'il désirait.

L'officier demanda une chambre jusqu'au lendemain, en indiquant brièvement qu'il attendait deux amis qui viendraient le rejoindre dans la matinée.

Quand il fut installé, il s'aperçut que pour être un homme heureux, il n'en était pas moins astreint aux besoins de la nature, et les tiraillements de son estomac qu'il avait un peu négligé depuis le matin, l'obligèrent à se faire servir une légère collation.

Comme il achevait son repas, deux hommes entrèrent brusquement dans la salle de l'auberge.

— Vite, madame Marin, cria l'un — un grand vieux à figure rougeâtre — dont la figure semblait indiquer un cocher de grande maison, donnez-nous quelque chose à boire, je suis pressé.

Et se tournant vers son compagnon :

— Mon pauvre vieux, faut pas m'en vouloir si je ne reste pas plus longtemps avec toi, mais j'ai de l'ouvrage par-dessus la tête aujourd'hui.

— Qu'est-ce donc qu'il y a au Château-des-Pauvres, monsieur Prosper, que vous semblez si pressé demanda la curieuse aubergiste ?

— Ah ! dame, un grand événement qui se prépare ; il paraît que le fiancé de mademoiselle arrive demain. Alors la mère Madeleine m'a dit ce matin : « Prosper,

Ordre du jour du général Fabre

M. le général Fabre, commandant en chef le 17^e corps, a adressé à ses troupes l'ordre général suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats du 17^e corps,

» A l'issue des manœuvres que nous venons de faire ensemble dans la Charente, je considère comme un devoir et comme un acte de justice de vous féliciter et de vous remercier de la façon brillante dont vous les avez exécutées.

» Les manœuvres ont été très dures et très fatigantes. Je m'en applaudis ; elles ont permis de mettre en relief les qualités qui vous distinguent.

» Votre force de résistance, votre dévouement, votre esprit de discipline se sont affirmés, votre moral et votre entrain n'ont jamais faibli. Dans cette pénible marche du 10 septembre qui vous fait si grand honneur, vous avez parcouru à travers champs, dans un pays accidenté et sous des rafales ininterrompues de pluie et de vent, quinze kilomètres en cinq heures, et vous les avez parcourus dans un ordre admirable, montrant ce qu'est une troupe bien instruite et bien commandée. Je vous regardais avec émotion et bonheur. Je suis fier de vous !

Sur le terrain, nous avons fait des fautes. C'est précisément pour cela que les manœuvres sont instituées et il ne peut pas en être autrement quand on passe brusquement du terrain restreint des garnisons au vaste échiquier des manœuvres d'automne. Nous savons d'ailleurs, avec notre maître à tous, avec Napoléon, que la victoire appartient à celui qui en commet le moins. Nous avons constaté ce qui nous manque encore, nous saurons l'acquiescer par notre travail et notre désir de servir utilement la patrie.

Mais, ce qui, pour moi, a été le cachet distinctif de nos manœuvres, c'est la démonstration de la force de cohésion, de l'union et de la solidarité de tous les échelons hiérarchiques et de tous les éléments du 17^e corps. De la base au sommet, nous nous tenons tous par le cœur et par la main ! Si vous connaissez toute mon affection pour vous, si vous n'ignorez pas que je vous consacre tout mon temps et toute mon intelligence, je sais aussi toute la sympathie dont vous entourez votre chef.

Nous sommes fortement soudés les uns aux autres et, vienne le jour où il faudra marcher à l'ennemi, il n'y aura dans mon cher 17^e corps d'armée, qu'une âme et qu'une pensée !

Angoulême, le 18 septembre 1896.

Le général commandant le 17^e corps d'armée,

A. FABRE.

Nous nous demandons lequel de ces deux ordres du jour produira sur les troupes l'impression la plus profonde et la plus utile.

Le général Verrier

A l'issue des manœuvres alpines qui viennent de se terminer, le général Zurlinden, commandant en chef le XV^e corps d'armée, a adressé aux troupes l'ordre du jour suivant, à propos de la retraite du général Verrier :

« Le général de division Verrier, grand-officier de la Légion d'honneur, commandant la 20^e division d'infanterie, passe, à la date du 22 septembre, dans la 2^e section de réserve du cadre de l'état-major général de l'armée.

» Son départ sera vivement ressenti par l'armée tout entière qui l'estime comme un de ses

pour faire plaisir à notre maîtresse, il faut que tout ici relise comme un sou neuf. »

Et, vous savez, pour faire plaisir à des maîtres comme ceux-là on se tuerait à la peine.

C'est du mal bien sûr, mais si l'événement pouvait seulement ramener un sourire sur les lèvres de mademoiselle, des couleurs à ses joues et rendre un peu de santé à M. Mollien, eh bien ! là, je me trouverais assez récompensé de mes peines et de mes fatigues et j'en serais reconnaissant à notre nouveau maître.

— Ça, c'est bien vrai, fit l'aubergiste, qu'il n'y a pas beaucoup de maîtres comme les vôtres. Mais, qu'est-ce que ce fiancé qui cause un pareil remue-ménage ?

— Je n'en sais trop rien, ma foi, tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il paraît que c'est un rude lapin, qui n'a pas froid aux yeux et, par-dessus le marché, un bon garçon.

Il était au Tonkin depuis longtemps et on désespérait de le revoir, on croyait qu'il avait été tué, c'est pour cela que mademoiselle était si triste et monsieur si malade.

C'est M. d'Orgeval, vous savez, un petit brun que je vais souvent chercher à la gare, qui est venu avant-hier annoncer son retour et son arrivée ici.

Encore un bon, celui-là, et pas fier.

Si vous les entendiez quand ils causent tous les trois, monsieur, mademoiselle et puis lui, ça vous en fait venir les larmes aux yeux.

(A suivre.)

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons.

chefs les plus énergiques, par le XV^e corps sur-tout où il a rendu tant et de si bons services, où sa carrière, faite d'honneur et de dévouement et passée presque tout entière en campagnes et en expéditions, servait d'exemple à tous et où chacun appréciait bien haut son expérience éclairée et sa connaissance approfondie des choses de la guerre.

» Sous son commandement ferme, prévoyant, bienveillant, les régiments de sa belle division d'avant-garde et les troupes alpines dont la direction lui était entièrement confiée, sont devenus des troupes d'élite bien dignes de celles qu'il avait si vaillamment menées contre l'ennemi en Italie, au Mexique, en Algérie.

» Son souvenir restera gravé dans l'esprit et les cœurs de sa division et du XV^e corps tout entier.

» Le jour où notre frontière des Alpes serait attaquée, la place du général Verrier est toute marquée au milieu de nous, à la tête des troupes de réserve qui viendront puissamment nous aider à défendre nos belles montagnes qu'il aimait tant, dont il a parcouru tant de fois tous les sentiers et où nul plus que lui n'est à même d'être utile à la patrie ! »

M. le général Verrier, ancien commandant de la 65^e brigade à Cahors, n'avait laissé dans notre ville, comme partout, que d'excellents souvenirs.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

A travers Cahors

Toujours les vélocipédistes sur les Allées Fénélon

Nous avons déjà appelé l'attention de la Municipalité sur le danger que font courir aux jeunes enfants qui prennent leurs ébats sur les Allées Fénélon, les apprentis vélocipédistes. Notre observation n'a pas été entendue ; on continue à voir évoluer en paix sur notre unique promenade, les jeunes amateurs qui n'ont pas encore assez de science pour courir sur les routes.

Et cependant nous ne cesserons de répéter que s'il est un lieu qui devrait leur être interdit, c'est bien celui-là. Qu'attend Monsieur le Maire ? Qu'un enfant ait été écrasé, estropié. Oh ! alors, on mettra trois, quatre agents en permanence pour faire respecter l'arrêté ; il ne sera plus temps.

Nous applaudirions des deux mains si les parents de l'enfant blessé intentaient une action au premier magistrat de notre ville, dont la coupable inaction peut amener des désastres. Il n'est pourtant pas bien difficile de mettre, comme à Paris, comme dans bien d'autres villes, à l'entrée de la promenade la mention « Interdit aux vélocipédistes » et dans les débuts un agent de police qui, par quelques procès-verbaux bien appliqués, montrera que dans notre bonne ville de Cahors, les arrêtés du maire ne sont pas lettre morte.

Tant qu'on ne l'aura pas fait, nous réclamerons, persuadés que si, enfin, on nous entend, notre persévérance aura évité des malheurs.

Justice de paix

M. Ausset, juge de paix de Ruines (Cantal), est nommé juge de paix du canton sud de Cahors, en remplacement de M. Laulanié, mis à la retraite sur sa demande.

Ferme-école du Montat

Hier lundi ont eu lieu à la ferme-école du Montat, les examens d'entrée pour l'admission de seize élèves apprentis.

Aujourd'hui mardi ont eu lieu les examens de sortie pour les promotions des élèves qui ont passé deux ans dans cet établissement, ainsi que les examens de passage pour les élèves de première année.

Les vins artificiels

Le congrès ampélographique, réuni sous la présidence de M. de Verninac, à Châlon-sur-Saône, a émis à l'unanimité le vœu suivant, après une discussion entre M. Dupont, président de l'Union des 120 syndicats du Sud-Est, et M. Degrully :

« Les viticulteurs, réunis à Châlon, réclament énergiquement l'interdiction de la fabrication des vins artificiels et, en attendant que le Parlement l'ait votée, demandent que le gouvernement ordonne la dénaturation à la frontière des raisins secs et autres matières propres à la fabrication des vins artificiels, de façon à rendre impossible, non seulement la fabrication industrielle, mais encore la fabrication clandestine. »

A l'occasion de la visite du Tsar

Le ministre des affaires étrangères vient d'adresser aux directeurs des établissements publics la lettre suivante :

« Pour l'arrivée prochaine de leurs Majestés

l'Empereur et l'Impératrice de Russie, il conviendrait, conformément à l'usage, de pavoiser les monuments et édifices publics avec le drapeau français et le drapeau national russe. Ce dernier aux 3 couleurs, blanc, bleu et rouge, disposées par parties égales horizontales, le blanc en haut. Les 6, 7 et 8 octobre, soirées que passera l'Empereur de Russie à Paris, il y aurait lieu également d'illuminer les monuments. »

Musique militaire

A partir de jeudi 24 septembre, la Musique du 7^e de ligne se fera entendre aux allées Fénélon, le dimanche et le jeudi, de 4 heures à 5 heures 1/2 du soir.

La Classe

Les hommes de la première et de la deuxième portion ont été désarmés, hier lundi, et renvoyés aujourd'hui, dans leurs foyers.

Courses de vélocipèdes

Voici le programme des courses qui auront lieu dimanche 11 octobre, à trois heures, sur le vélodrome des allées Fénélon, organisées par le Véloce-Sport cadurcien, au bénéfice des pauvres de la ville.

Première course. — Enfants, 1,000 mètres, 2 tours 1/2. — 1^{er} prix, médaille d'argent ; 2^e, médaille d'argent ; 3^e, médaille d'argent.

Deuxième course. — Départementale, 5,000 mètres, 12 tours 1/2. — 1^{er} prix, 20 francs et le titre de champion du Lot, vitesse, pour 1896 ; 2^e, 15 francs ; 3^e, 10 francs ; 4^e, 5 francs.

Troisième course. — Première internationale (bi), 4,000 mètres, 10 tours, prix de la ville de Cahors. — 1^{er} prix, 100 francs ; 2^e, 60 francs ; 3^e, 40 francs.

Quatrième course, military, 3,000 mètres, 7 tours 1/2. — 1^{er} prix, objet d'art, valeur 20 francs ; 2^e objet d'art, valeur 15 francs ; 3^e, objet d'art, valeur 10 francs ; 4^e, objet d'art, valeur 5 francs.

Cinquième course, dames, 2,000 mètres, 5 tours. — 1^{er} prix, 30 francs ; 2^e, 20 francs ; 3^e, 10 francs.

Sixième course, deuxième internationale (bi), 3,000 mètres, 7 tours 1/2, réservée aux coureurs ayant fourni la première internationale (bi), et non classés dans cette course. — 1^{er} prix, 40 fr. 2^e, 30 francs ; 3^e, 20 francs ; 4^e, 10 francs.

Septième course, honneur, obligatoire pour tous les lauréats, 2,000 mètres, 5 tours. — Prix unique ; objet d'art.

Mouvement d'instituteurs et d'institutrices

M. Laubat, instituteur au Boulvé, est nommé à Douelle ; M. Mourgues, de Douelle au Boulvé ; M. Pouget, de Trespoux à Beaumat ; M. Mazet, de Saint-Martin à St-Cernin ; M. Vidieu, de Beaumat à St-Martin.

Mme Pouget, de Trespoux à Beaumat ; Mme Vidieu, de Beaumat à St-Martin ; Mlle Daspriats, de Puy-l'Evêque à Trespoux ; Mme Bédoué, de Tour-de-Faure à St-Henri ; Mlle Lagard, de St-Henri à Mézels ; Mlle Rougié, de Montcuq à Mauroux ; Mlle Lafon, débutante, à Montcuq ; Mlle Darnis, de Cressensac à Salviac (école laïcisée) ; Mlle Barat est nommée institutrice adjointe à Salviac.

Ces deux dernières maîtresses sont pourvues du brevet supérieur.

Contravention

Contravention a été relevée par la police contre le sieur Malbert, demeurant rue St-Géry, 1, pour malpropreté des latrines ouvertes au public situées rue des Hortes et donnant sur la voie publique.

Les sous étrangers

Le Crédit Lyonnais va les reprendre, à Paris et dans ses succursales, pour le compte du gouvernement, aux conditions suivantes :

Anglais, 6 0/0 de perte ;

Luxembourgeois, 8 0/0 ;

Italiens, 15 0/0 ;

Espagnols, 30 0/0.

Cette mesure va forcément entraîner la dépréciation des sous étrangers.

Les 6, 8, 15, 30 0/0 représentent les frais de centralisation à Paris, puis de rapatriement des sous étrangers dans leurs pays respectifs.

Ajoutons qu'en raison du retrait du billon étranger, le gouvernement français fait frapper des sous neufs, pour la consommation courante.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Audience du 18 septembre 1896

Au début de l'audience, huit braconniers sont condamnés à des amendes variant de 16 à 50 fr.

Les voleurs de récoltes. — Le sieur Pierre Correch, dit lou Solès, journalier, à Cahors, est condamné à trois mois de prison pour vol de récoltes, au préjudice de plusieurs propriétaires des environs de Cahors.

Le nommé Jean Galtié, dit Capelle, âgé de 62 ans, journalier à Cahors, prévenu de vol de raisins, est condamné à vingt jours de prison.

Ces deux individus ont de nombreuses condamnations à leur actif.

Le nommé Julien Cayrac, âgé de 29 ans, étameur à Cahors, prévenu de vol de récoltes, est condamné à un mois de prison.

Le sieur Vincent Hugues, 66 ans, cordonnier à Saint-Vincent, prévenu de vol de raisins au préjudice de divers propriétaires de Saint-Vincent est condamné à quinze jours de prison.

Le nommé Fournié, menuisier à Floressas, prévenu d'outrages envers le garde champêtre de Prayssac est condamné à 16 fr. d'amende.

Le sieur Antoine Mazel, 34 ans, sans domicile fixe, prévenu de mendicité est condamné à 20 jours de prison.

Le nommé Jean Layton, 58 ans, maçon à Castel franc, actuellement détenu, prévenu d'escroquerie envers le maire de Puy-l'Evêque, est condamné à trois mois de prison.

Cet individu à 25 condamnations à son actif.

Lacapelle-Marival

La commune de Lacapelle-Marival est autorisée à établir onze nouvelles foires qui se tiendront au chef-lieu de cette commune le 23 de chacun des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Les foires dont il s'agit devront être remises au lendemain lorsque le 23 coïncidera avec un jour de fête légale.

Condat

Samedi, la jeune Antonia Tournier, jouant avec quelques amies, se laissa tomber à un moment donné dans la Tourmente, à un endroit où le courant était assez rapide.

Sans hésiter, le jeune Noé Gouygon, âgé de neuf ans, et sa sœur Valérie, âgée de douze ans, volèrent à son secours et purent la retirer saine et sauve.

Nos félicitations à ces braves sauveteurs.

Gourdon

Ces jours-ci, la gendarmerie de Gramat a arrêté le nommé Pierre-Jacques Salles, âgé de 43 ans, originaire de Quévilly (Seine-Inférieure), sans profession ni domicile fixe, pour mendicité dans les rues de la ville de Gramat.

Il a été conduit sous bonne escorte à la prison de notre ville, où il a été immédiatement écroué.

Bétaille

Lundi matin, la fille Marie Montbrial, âgée de 72 ans, demeurant à Bétaille, s'est suicidée en se jetant par la fenêtre du clocher de l'église de cette commune, vers cinq heures et demie du matin.

Cette fille ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie de Vayrac.

FAITS DIVERS

Un curieux incident

Un curieux incident s'est produit jeudi entre les stations de Bléac et Saint-Saturnin sur la ligne du chemin de fer à voie étroite d'Angoulême à Rouillac.

Le train, bondé de voyageurs qui se rendaient à la revue, gravissait péniblement une des côtes les plus dures lorsque, arrivé au milieu de la rampe, la locomotive s'arrêta à court de souffle. Les roues tournaient toujours, mais le convoi n'avancait pas ; les voyageurs descendirent en grand nombre pour faciliter le démarrage, mais ce fut peine perdue.

Alors tout le monde se mit résolument à pousser les wagons, et c'est ainsi qu'on sortit de ce pas difficile.

La côte franchie, chacun reprit sa place et le voyage se poursuivit lentement, mais sans nouvel incident.

Victimes de la foudre

Privas, 20 septembre.

Hier, vers quatre heures de l'après-midi, pendant un orage, la foudre a fait plusieurs victimes dans la maison Ponton, au hameau de la Dreyt, sous le château de Limler, commune de Lyas. Deux enfants ont été foudroyés, le fils Ferdinand Pérel, âgé de sept à huit ans, la fille de Félix Pérel, âgée de neuf à dix ans.

Deux autres petits enfants ont ressenti une forte commotion, notamment celui de Corbière, qui a été projeté contre le mur.

Citons encore la plus malheureuse victime de ce drame douloureux : la femme Ferdinand Pérel, relevée comme paralysée près de sa nièce et de son enfant, et transportée chez elle dans un état qui fait craindre un dénouement fatal.

La foudre a tout bouleversé dans la maison : meubles, vaisselle et jusqu'aux mets de la nocce du propriétaire de l'immeuble, dont le mariage se célébrait à trois kilomètres de là, dans le hameau du Petit-Tournon, où est la mairie de Lyas, à l'heure même où la foudre frappait aussi cruellement deux familles.

Le Pour et le Contre, journal financier, paraissant le dimanche, Paris, 1, rue de la Bourse.

Sommaire du n° du 20 septembre :

1. Le commerce extérieur. — Impôts et revenus indirects. Revue du marché. — Valeurs d'assu-

rances. — Chronique des mines d'or. — Chronique du Centre. — Mines de Sotiel-Coronada. — Chronique du Nord. — Mines de Carvin. — Valeurs américaines. — Nouvelles et informations. — Assemblées et dividendes : Compagnie française des procédés Thomson Houston. — Aciéries de Longwy. — Mines de Huanchaca.

2^e Société des usines franco-ruses (Baird). — Aciéries de France.

3^e Bilans.

4^e Rapports. Avis divers. Cotes. Tirages.

Se trouve dans les principaux kiosques de la ville. — Abonnement : 10 fr. par an,

GENDARMERIE DU LOT

FOURNITURE de fourrages à faire à la Gendarmerie

Des concours pour la fourniture des fourrages à la ration à faire aux brigades de gendarmerie, auront lieu aux jours et heures ci-après indiqués, dans les localités suivantes :

1^o A CAHORS, le lundi 5 octobre 1896, à 2 heures du soir, pour les brigades de Puy-l'Evêque, Limogne, Cazals, Catus et Montcuq ;

2^o A FIGEAC, le mercredi 7 octobre 1896, à 2 heures du soir, pour les brigades de Figeac, St-Céré, Lacapelle-Marival, Cajarc et Bretenoux ;

3^o A GOURDON, le vendredi 9 octobre 1896, à 2 heures du soir, pour les brigades de Gourdon, Gramat, Souillac, Frayssinet, Martel et Labastide-Marat.

Les marchés seront passés par brigade et pour l'ensemble des denrées composant la ration.

La fourniture sera faite pour un an, du 1^{er} novembre 1896 au 31 octobre 1897.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré ; il y sera joint un certificat du Maire constatant la qualité de français du soumissionnaire, le lieu de son domicile et témoignant de sa moralité.

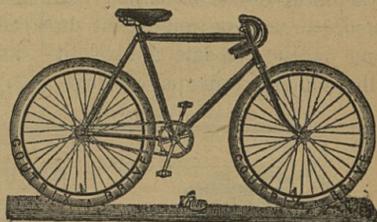
Les marchés sont dispensés de la formalité de l'enregistrement.

Il ne sera pas exigé de cautionnement.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges déposé dans le bureau des officiers à Cahors, Figeac et Gourdon, et à s'adresser au président du Conseil d'administration pour tous autres renseignements.

Le président du Conseil d'administration, LARNAUDIE.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULLE D'OR



H. FABRE



10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE

Achat de Matières Or, Argent et Platine Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT » Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

ÉTUDE

DE

M^e René BILLIÈRES

Licencié en droit, avoué à Cahors,
Rue Ste-Claire n° 52
près le Palais de Justice

VENTE

A SUITE DE

Saisie Immobilière

Adjudication fixée au mercredi quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-seize, jour de mercredi, à midi, par devant et à l'audience de Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que suivant procès-verbal du ministère de Bousquet, huissier à Catus, en date du onze juillet mil huit cent quatre-vingt-seize, visé, enregistré et transcrit conformément à la loi.

Il a été procédé :

A la requête de Delsuc Martial, aîné, gendre Lemosy, propriétaire et marchand de bois, demeurant à Labastide, commune de Frayssinet-le-Gélat, ayant M^e René Billières pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors, où il demeure.

Sur la tête et au préjudice de Lagrèze Michel-Calixte, scieur de long, domicilié à Frayssinet-le-Gélat,

A la saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé au saisi suivant exploit du même huissier, en date du dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-

seize, aussi visé et enregistré conformément à la loi.

Il a été transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-seize, volume 157, numéros 12 et 13.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e Billières, avoué poursuivant, enregistré et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le onze août mil huit cent quatre-vingt-seize, afin d'y servir de minute d'enchère et d'y être tenu à la disposition du public.

Ce cahier des charges a été régulièrement publié à l'audience des vacations du Tribunal civil de Cahors du dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-seize, et ce jour-là, le tribunal donnant acte de cette publication, fixa le jour de l'adjudication au Quatre Novembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

Désignation

Des immeubles saisis et à vendre telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie et au cahier des charges.

Article premier

Une partie de maison située au bourg de Frayssinet, portée sous le numéro 953 section D, d'un revenu de vingt-deux francs cinquante centimes, au plan cadastral de ladite commune, portée à la case 205 des propriétés bâties, dite commune. Elle confronte à chemin public, patus saisi et à veuve Melon. Elle se compose d'une étable, au rez-de-chaussée; au premier, d'une chambre; au rez-de-chaussée se trouve la porte d'entrée. Elle est construite en pierres et couverte en tuiles canal et a deux tombants d'eau. Cette maison a été saisie telle qu'elle fut attribuée à la veuve La-

grèze, mère du saisi, dans un acte de partage retenu par M^e St-Roch Veissy, notaire à Frayssinet-le-Gélat, le vingt-un juin mil huit cent soixante-deux.

Article deuxième

Un sol et patus porté à Frayssinet sous le numéro 953, partie section D, d'une contenance d'environ cinquante-deux centiares, revenu trente-un centimes, confrontant à biens saisis et chemin public

Article troisième

Un bois situé au lieu dit les Vignals, porté sous le numéro 581, section D, d'une contenance d'environ neuf ares, revenu dix-huit centimes.

Article quatrième

Une châtaigneraie située au lieu dit Les Bois, portée sous le numéro 311 section D, d'une contenance d'environ dix-huit ares, trente centiares et d'un revenu de un franc quarante-six centimes, confrontant à Pradié et biens saisis.

Article cinquième

Un bois situé au lieu dit Les Bois, porté sous le numéro 312 section D, d'une contenance d'environ trente quatre ares, soixante centiares, d'un revenu de un franc trente-huit centimes, confrontant à chemin public, biens saisis et Cantagrel.

Article sixième

Une grange et patus situés au lieu dit Les Touriols, portés sous le numéro 591 section D, d'une contenance d'environ deux ares quarante centiares d'un revenu de un franc quarante-quatre centimes, confrontant à Clos Pierre, Vignala, Contou, chemin public. Ladite grange est aujourd'hui en ruines.

Article septième

Un entier article de bois et châtaigneraie situé au lieu dit les Bois, porté sous les numéros 307, 308, 309, section D, d'une contenance : le premier numéro d'environ seize ares dix centiares, revenu quatre-vingt-huit centimes; le deuxième, de dix-huit ares quatre-vingts centiares, revenu un franc cinquante centimes et le troisième, de quarante-cinq ares quarante centiares, revenu trois francs dix-huit centimes. Confrontant en son ensemble

à Pradié, Cantagrel, Rey, Pons et biens saisis.

Article huitième

Une terre située à Laboria, sous le numéro 409, partie section D, d'une contenance d'environ treize ares quatre centiares et d'un revenu de quatre-vingts centimes.

FORMATION DES LOTS

Mises à Prix

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, seront vendus en deux lots composés comme suit et sur les mises à prix suivantes :

Premier lot

Le premier lot se composera des numéros 953, 953 P et 581 de la section D du plan de la commune de Frayssinet (les trois premiers articles de la saisie, du cahier des charges et du présent placard) il sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, 10 fr. ci

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra tout le restant des immeubles saisis, il sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, 10 fr. ci

BLOTTEMENT

Après adjudication des deux lots ci-dessus formés, ils seront blottés et réunis en un seul, et remis en vente sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles. Au cas où il ne surviendrait aucune enchère sur le blottement, les adjudications partielles sortiraient leur plein et entier effet.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés aux lieux susdits, sur le territoire de la commune de Frayssinet-le-Gélat, canton de Cazals, arrondissement de Cahors. Ils sont la propriété du saisi qui les jouit et les exploite.

Ils ont été réellement saisis sur sa tête et à son préjudice pour arriver au paiement des sommes à lui réclamées dans le commandement tendant à saisie immobilière et ils seront en exécution de cette saisie, vendus publiquement d'autorité de justice, le MERCREDI QUATRE NOVEMBRE mil huit cent quatre-vingt-seize, par devant et à l'audience de Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de la dite ville et seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, aux clauses, charges et conditions du cahier des charges, dont chacun peut prendre communication sans déplacement.

Le prix de l'adjudication sera payable aussitôt après la clôture de l'ordre amiable ou judiciaire à intervenir et produira intérêt à cinq pour cent à partir du jour de l'adjudication jusqu'à son payement intégral.

Tous les frais exposés pour parvenir à la vente des biens ci-dessus désignés et autres à suivre devront être payés par l'adjudicataire entre les mains de M^e René Billières, avoué poursuivant, dans les quinze jours de l'adjudication, en sus du prix.

Nota — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-deux septembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

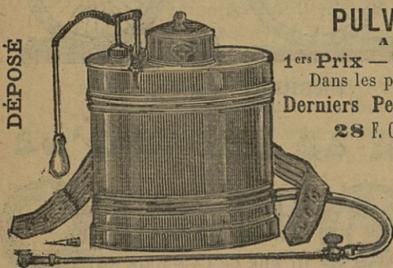
L'Avoué poursuivant :

René BILLIÈRES

Enregistré à Cahors le septembre mil huit cent quatre-vingt-seize, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le Receveur,

Signé : de FRAMOND.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

PIANOS
MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX,
Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,
Rue Clément-Marot, CAHORS

Beaulieu (Corrèze), pays adm., vie bon marché, belle MAISON, beau JARDIN, 48 ares, 30,000 fr., a coûté 55,000 fr. Occasion pour se retirer des affaires ou prendre sa retraite. Ecrire à M. de Masclary, à Tours.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

IMPUISSANCE

de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.



Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

GUERISON prompt et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, zozures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.